

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le vendredi 11 janvier 2019 à 10h à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens

Sont également présents :
M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Martin Beaudry, conseiller spécial – agent de liaison
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : Mme Nathalie Ricard

Absents : M. Réal Leclerc, vice-président
M. Simon Paquin
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet

CE-2019-35-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2019-36-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2019-37-DEC MANDAT / Me JOËL MERCIER

ATTENDU QUE le comité exécutif recommandait au conseil municipal, lors de sa rencontre du 20 décembre 2018, de mettre fin au contrat du directeur général, M. Daniel Sauriol, à compter du 21 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE ladite recommandation au conseil est rédigée comme suit :

ATTENDU le contrat de travail de M. Daniel Sauriol à titre de directeur général de la Ville de Terrebonne signé le 29 novembre 2017 ;

ATTENDU la volonté de la Ville et de M. Sauriol de mettre fin audit contrat en date du 21 janvier 2019;

ATTENDU QUE les parties s'engagent à respecter l'article 3 du contrat de travail, eu égard aux modalités de fin d'emploi par la Ville ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil municipal de mettre fin au contrat de travail de M. Daniel Sauriol en tant que directeur général en date du 21 janvier 2019, le tout selon l'article 3 dudit contrat concernant les modalités de fin d'emploi par la Ville.

ATTENDU QUE certains faits ont été portés à la connaissance des autorités municipales depuis le 20 décembre 2018 et, qu'en conséquence, il y a lieu de prévoir que M. Sauriol soit convoqué devant le procureur de la Ville pour répondre à toute question relative à son emploi à titre de directeur de l'urbanisme ou à tout autre titre;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cet effet, de mandater le procureur de la Ville;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif mandate Me Joël Mercier pour convoquer et interroger M. Daniel Sauriol relativement à toute question relative à son emploi à titre de directeur de l'urbanisme ou à titre de directeur général adjoint ou de directeur général de la Ville.

Que Me Mercier, dans les meilleurs délais, fasse rapport au conseil du résultat de cet interrogatoire.

Que la remise de tout montant prévu à l'article 3 du contrat de travail de M. Sauriol soit suspendue jusqu'à ce que le conseil en décide autrement.

CE-2019-38-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 10h30.

Président

Secrétaire